Image not found or type unknown

Récupéation de Nom suite à une doption plénière

Par **PARAU Florise**, le **12/11/2016** à **04:10**

Bonjour,
Ma soeur a changé de Nom suite à une adoption plénière et je viens de tomber sur le mot "irrévocable". Mes frères et soeurs voudrions qu'elle retrouve son Nom d'origine afin qu'elle bénéficie aussi du patrimoine familiale sans pour autant annulé son Nom actuelle, est-il possible de rajouter en 2ème Nom son Nom d'origine. Je vous remercie de m'aider afin de trouver une solution.

Par **Tisuisse**, le **12/11/2016** à **07:39**

Bonjour,

Voir un avocat car si l'adoption est plénière, la filiation ancienne est abrogée et remplacée par cette adoption.

Par **youris**, le **12/11/2016** à **10:06**

bonjour,
l'adoption plénière est définitive et irrévocable, elle coupe tous liens avec la famille d'origine.
l'adoption plénière confère à l'adopté le nom de l'adoptant.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés